

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Application de la TVA au taux de 7 % (Loi de Finances 2018- art 43)

Droit de timbre : 1000 millimes (applicable à chaque paiement comptant ou différé, à compter de janvier 2023)

CLASSES	COUT ANNUEL TTC	Modalités de règlement (I)		
		1 ^{er} Terme (*) <i>(à l'inscription définitive)</i>	2 ^{ème} Terme <i>(avant le 1^{er} décembre 2023)</i>	3 ^{ème} Terme <i>(avant le 1^{er} mars 2024)</i>
<p>Concours d'entrée des élèves issus d'autres établissements à partir de la CE1: 150 D <i>A régler directement au psychologue.</i></p> <p>Droit de première inscription : - 2 500 D - 550 D (élèves issus du Groupe scolaire Bouebdelli voulant accéder au niveau collège)</p> <p>Droit annuel de réinscription : 400 D à régler avec le 3^{ème} versement</p> <p>Droits de scolarité : (1^{er} Badge + Calendrier de fin d'année + Photo de Classe inclus)</p>				
<i>Maternelle***</i>	8 000 D	2 700 D	2 700 D	2 700 D
<i>Elémentaire***</i>	9 500 D	3 200 D	3 200 D	3 100 D
<i>Collège ***</i>	11 350 D	3 950 D	3 700 D	3 700 D
<p>*Service de Restauration : -Frais d'encadrement : (Panier ou Cantine)</p>		600 D	300 D	300 D
<p>- CANTINE (**) - (4 repas/semaine)..... - (5 repas/semaine).....</p>		1 700 D	850 D	850 D
		1 900 D	950 D	950 D
<p>*GARDERIE</p>		600 D	300 D	300 D
<p>Droits d'inscription aux examens officiels (selon barème fixé par l'AEFE) Sorties scolaires et voyages d'études (selon le calendrier des activités scolaires)</p>		<i>Lors de l'inscription de l'élève</i>		
<p>*Blouse blanche réglementaire (pour les collégiens)</p>		<p>Tous les collégiens sont tenus de porter exclusivement la blouse blanche réglementaire et d'y agraffer le badge dès le 1er jour de la rentrée.</p>		
<p>*Tenues de sport (pour tous les élèves).....</p>		<p>A acquérir auprès du magasin de LP Gammarth jusqu'au 19/08/2023 Tous les jours de 8h à 12h.</p>		
<p>*Badge ou carnet de liaison à renouveler en cas de perte (15 DT TTC)</p>		AUCUNE VENTE NE SERA EFFECTUEE EN SEPTEMBRE 2023.		

(1) Règlements mensuels acceptés sous conditions

(*) Paiement des droits de 1^{ère} inscription au plus tard le 02/06/2023

(**) En cas de paiement par Chèque, les frais de la Cantine sont à libeller au nom de la société « Multicatèring ».

Calendrier des encaissements du 1er versement : pour les anciens à partir du 26/06/2023 jusqu'au 07/07/2023, tous les jours de 8h15 à 12h. L'inscription n'étant considérée comme définitive qu'après règlement, dans les délais, du 1er versement des frais de scolarité, **dès le 07/08/2023** l'école disposera des places des élèves non en règle avec l'économat.

***Pour le paiement par virement, en espèces ou par chèque, nous mettons à votre disposition notre RIB de **ELPG: 05 033000493001868 – 63** et **LLPG: 05 033000493001876-39**

Nos comptes sont ouverts auprès de la Banque de Tunisie-Agence Ain Zaghuan Nord ,

NB : Prière de nous adresser un mail au paiementfbm@fb-tunis.org pour nous informer de la modalité de règlement en indiquant le nom et la classe de votre enfant et en y joignant une copie du bulletin de virement, de versement ou de dépôt de chèque. Votre facture vous sera envoyée en retour.

Rentrée scolaire : Se référer à la date officielle annoncée par l'AEFE.

En cas de désistement, tous ces droits et frais ne seront ni remboursables, ni transférables à d'autres personnes ou à d'autres frais. L'absence de paiement dans les délais impartis entraîne l'exclusion temporaire de l'élève puis sa radiation de l'établissement.